



À la Rochelle, le 22/12/2022

PROCÈS-VERBAL

**de la Commission Nautique Locale
chargée d'émettre un avis sur**

**Prolongation de l'autorisation d'occupation temporaire
pour la mise en œuvre d'un mouillage de corps-mort dans le cadre des travaux de
réaménagement des ouvrages maritimes du port de Saint-Martin-de-Ré**

Sous la présidence de M. Christophe MANSON, délégué à la mer et au littoral, la commission nautique locale a été consultée pour avis sur le renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire pour la mise en œuvre d'une bouée instrumentée à l'embouchure de la Seudre. Les membres sont consultés par voie dématérialisée, par courrier électronique en date du 19/12/2022 à 15h36.

Les observations de la commission nautique locale sont les suivantes :

Les membres de la Commission Nautique Locale émettent un avis favorable.

Signature des membres

Les membres de droit

Le président
Christophe MANSON
Signé

**Le représentant du Directeur
Départemental des Territoires
et de la Mer**
François AMAUDRIC DU CHAFAUT
Signé

**Le représentant du parc
naturel marin**
Ronan LUCAS
Signé

Les membres temporaires

Jean-Jacques COUDRAY
Signé

Timothee PONROY
Signé

Eric BLANC
Signé

Damien COURCAUD
Signé

Benoît DURIVAUD
Signé

Les membres suppléants

Pascal POTIER

Alexandre BACHY

Philippe MICHEAU

Jean-Claude DI FUSCO

Philippe MORANDEAU